

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTUP 015-370/13/CC

■ Approbation d'une convention de subvention d'investissement avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport relative à la réalisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château-Gombert et l'université Saint-Jérôme à Marseille (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements).

DIFRA 13/9746/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DTUP 002-2284/10/CC du 1^{er} octobre 2010, le Conseil de Communauté a approuvé le projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre le technopôle de Château-Gombert et l'université de Saint-Jérôme à Marseille (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements).

Dans le cadre du deuxième appel à projets, lié au Grenelle de l'environnement, en faveur des transports urbains lancé le 4 mai 2010 par le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a déposé une demande de subvention du 1^{er} octobre 2010 pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service Château-Gombert / Saint-Jérôme.

Par courrier du 3 juin 2011, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a décidé d'attribuer à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole une subvention d'un montant de 4 150 000 euros pour ce projet.

Le versement de cette aide étant toutefois conditionné par un démarrage effectif des travaux avant la fin de l'année 2013, une convention a donc été établie en partenariat avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) et l'Etat, dans laquelle sont notamment présentés les principales caractéristiques du projet de Bus à Haut Niveau de Service Château-Gombert / Saint-Jérôme, le nouveau montant de l'opération, et les échéanciers des dépenses et de recouvrement des recettes.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 002-2284/10/CC du 1^{er} octobre 2010 relative à l'approbation du projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château-Gombert et l'université de Saint-Jérôme à Marseille (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements) ;
- La lettre du Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du développement durable et de l'Aménagement du Territoire adressée au Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole le 3 juin 2011, annonçant une aide de l'Etat de 4 150 000 d'euros pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service Château-Gombert – Saint-Jérôme.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Considérant

- Qu'il est nécessaire de conventionner avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) et l'Etat afin d'obtenir une subvention de 4 150 000 euros pour le projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château-Gombert et l'université de Saint-Jérôme à Marseille (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, de subvention d'investissement relative à la réalisation et au financement du projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château-Gombert et l'université de Saint-Jérôme à Marseille (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements) conclue avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les recettes seront constatées aux budgets 2014 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, sur le budget principal concernant le Bus à Haut Niveau de Service Château-Gombert / Saint-Jérôme : Opération 2012/00003 - Natures : 1321/1322/1323 – Fonction : 822 – Sous-Politique : C311.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Aux Transports

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

Marie-Louise LOTA

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI